



Transport
Canada

Transports
Canada

PLACE DE VILLE
TOUR « C », 330, RUE SPARKS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0N5

26 novembre 2020

ADDENDA NO. 4

Sujet : Demande de Proposition: T8080-200421
Étude sur le mouvement des marchandises dangereuses au Ontario

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 4) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. La question et la réponse est indiquées dans l'annexe A-1, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Natasha Blackstein
Spécialiste désignés des marchés
Téléphone: (343) 550-2321
Courriel: natasha.blackstein@tc.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

L'annexe A-1

Q1. Question relative à:

TO-2	<p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe de projet composé d'au moins un gestionnaire de projet / universitaire, un spécialiste ou un universitaire spécialisé dans les SIG et un expert ou un universitaire spécialisé en transport et logistique.</p> <p>i. Le soumissionnaire doit fournir des détails sur l'équipe de projet proposée pour réaliser l'étude, avec les capacités linguistiques (dans les langues officielles du Canada), les curriculum vitae et les descriptions de projet pour chaque membre de l'équipe.</p> <p>Remarque: Le soumissionnaire peut utiliser la même personne pour combler plus d'un poste au sein de l'équipe de projet.</p>	
-------------	---	--

Tous les membres de l'équipe de projet doivent-ils être identifiés ? Tous les membres de l'équipe de projet doivent-ils fournir un curriculum vitae et une description du projet ?

Il semble qu'il n'y ait pas de critères pour évaluer les membres supplémentaires de l'équipe dans le cadre du processus d'évaluation.

R1. Tous les membres de l'équipe de projet doivent être identifiés, mais seuls ceux qui sont identifiés dans les rôles de gestionnaire de projet/universitaire, de spécialiste SIG/universitaire et d'expert en transport et logistique/universitaire doivent fournir un curriculum vitae et une description du projet. Il n'y a pas de critères pour évaluer les membres supplémentaires de l'équipe.

Q2. Pouvez-vous expliquer ce qui est demandé dans TO-1 b) « Un énoncé de conformité paragraphe par paragraphe à l'énoncé des travaux (EDT) »? Ce que cela signifie n'est pas clair.

R2. Le soumissionnaire doit soumettre des détails décrivant comment chaque section de l'énoncé des travaux sera traitée dans le plan de travail, y compris la réalisation de l'objectif de l'étude, la portée des travaux, les tâches/exigences et les produits livrables, y compris le rapport final et la présentation.

Q3. Paragraphe 5.1 stipule que « les soumissionnaires doivent présenter les attestations suivantes dûment remplies dans le cadre de leur soumission », tandis que paragraphe 5.2.2 indique que l'attestation du soumissionnaire est implicite par le fait de soumettre la soumission. Un énoncé indique que les attestations réelles doivent être présentées, tandis que l'autre indique qu'il n'est pas nécessaire de présenter une attestation concernant le PCF parce qu'elle est implicite.

Est-ce que Paragraphe 5.1 s'applique uniquement au paragraphe 5.1.1?

- R3.** Oui – La section 5.1 s’applique uniquement à la section 5.1.1 de la PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.
- Q4.** En ce qui concerne paragraphe 5.1.1, cela signifie-t-il qu’aucune certification n’est nécessaire si l’exigence ne s’applique pas? Il pourrait être plus logique de demander au soumissionnaire d’attester que le besoin ne s’applique pas. Autrement, l’évaluateur de la soumission ne saurait pas si le soumissionnaire était exempté (exigence non applicable) ou s’il a omis de soumettre le formulaire de déclaration.
- R4.** C’est exact - si la section 5.1.1 Dispositions relatives à l’intégrité – Déclaration de culpabilité de la PARTIE 5 – ATTESTATIONS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ne s’applique pas, alors aucune attestation n’est nécessaire.